

L'HEURE DES COMPTES

EDITO

A bas bruit, un nouveau coup de canif a été porté à l'encontre du libre-échange, et plus spécifiquement contre les Accords de Marrakech, signés en 1994 dans le cadre du cycle de l'Uruguay round du GATT, avant que ce dernier ne cède la place à l'OMC. Dans un contexte de crise sanitaire et économique, le bilan de la mondialisation s'alourdit. C'est l'enseignement que l'on peut tirer de la lecture du Rapport établi par Michaël Fakhri en septembre 2020, qui traite du Droit à l'alimentation, en application de la résolution 73/171 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

La crise sanitaire que le monde connaît depuis maintenant plus d'une année a, en tout cas en France, restauré la légitimité de la souveraineté alimentaire. Une problématique d'autant plus importante et cruciale que l'on sait, avec la FAO, que l'insécurité alimentaire dans le monde est montée d'un cran depuis plusieurs années, au gré des aléas climatiques, mais surtout, du fait de la multiplication des conflits militaires dans certaines régions du monde. Ces conflits endommagent gravement les disponibilités alimentaires des pays (Irak, Lybie, Syrie, Ethiopie, Soudan Sud, Yemen...), par le truchement de l'exode rural, de la destruction des outils de production et des infrastructures qui aident à l'acheminement des denrées dans les villes. Depuis près de quatre ans, le nombre de mal nourris et de sous-alimentés dans le monde a augmenté, après avoir nettement diminué depuis la fin de la décennie 1990.

RÉTABLIR L'IMPORTANCE DU DROIT DE L'ALIMENTATION

C'est donc le Droit à l'alimentation qui semble être bafoué. C'est pourquoi, dans le contexte de pandémie, le Secrétaire Général et la Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ont récemment rappelé que les droits fondamentaux des populations se devaient d'être respectés afin de garantir le succès de la lutte contre le virus. Ils ont mis l'accent sur le Droit à l'alimentation des populations, y voyant une contribution décisive à la sortie de la crise.

Le Rapporteur spécial sur ce Droit à l'alimentation (chaque individu a le droit de toujours bénéficier de biens alimentaires suffisants, disponibles et accessibles), Michaël Fakhri (le successeur du désormais célèbre Olivier de Schutter), dans un texte publié une première fois en juillet 2020 puis en septembre, considère qu'avoir accès à l'alimentation permet non seulement de vivre à l'abri de la pénurie, mais aussi de se projeter dans un avenir plus ou moins proche, notamment sous l'angle de l'appartenance à une communauté. Ce n'est pas tout. Un tel Droit est selon lui la manifestation de la souveraineté alimentaire. Pour jouir de ce Droit fondamental, il est requis que les Etats interviennent non seulement pour garantir la production et l'acheminement des denrées vers les populations, mais également pour se coordonner à l'échelle mondiale, afin que les souverainetés s'articulent et tendent vers cet objectif de nourrir les individus.

DANS LE VISEUR DU RAPPORTEUR

Il faut reconnaître que, d'une certaine manière, ce Droit à l'alimentation était un peu tombé en désuétude depuis la fin des années 1990. Le triomphe du libre-échange, qu'incarnaient à eux seuls les Accords de Marrakech signés en 1994 et mis en application en 1995, après huit longues années de négociations dans le cadre du cycle d'Uruguay, fut le vecteur d'une conviction selon laquelle, par le jeu de l'insertion des pays en développement dans la division internationale du travail, de la libéralisation des échanges internationaux et de l'abaissement des soutiens à l'agriculture, l'accès aux denrées agricoles et alimentaires s'effectuerait dits naturellement.

Le commerce multilatéral était en mesure de se substituer aux obligations juridiques inscrites dans la promotion et la protection des Droits de l'homme.

Près de trente années après la signature des Accords de Marrakech, le diagnostic établi par Michaël Fakhri est sévère et sans appel. Selon lui : « L'Accord sur l'agriculture, entré en vigueur dans le cadre de l'OMC en 1995, constitue un obstacle à la pleine réalisation du droit à l'alimentation », ajoutant plus loin que l'Accord n'a occasionné aucun bénéfice en matière d'équité sur et de stabilité des marchés agricoles internationaux. Et de préconiser de « mettre fin à cet Accord », afin d'en produire un autre, plus conforme aux principes du Droit à l'alimentation.

RETOUR AU MONDE D'AVANT !!

Ce constat intervient dans un contexte de crise sanitaire et économique qui a conduit, depuis un an à se pencher sur les bienfaits de la mondialisation. Que ce soit pour la santé publique ou pour l'alimentation, plusieurs voix se sont prononcées – à l'instar de celle d'Emmanuel Macron – pour indiquer que, sur certains secteurs considérés comme stratégiques, il n'était plus envisageable de les confier aux forces du marché, que la légitimité de la souveraineté était difficilement contestable. Que de chemin parcouru depuis l'avènement, au détour des années 1980, de la mondialisation et de ses promesses de formation d'une société universelle pacifiée et riche. En dépit des critiques émanant des plus illustres économistes, comme le Prix Nobel Joseph Stiglitz ou le Professeur Dani Rodrik, en dépit des crises économiques et financières, rien n'a stoppé le processus de mondialisation. Un virus invite donc à faire marche arrière, à restaurer le monde d'avant, à faire de l'agriculture une affaire d'Etat, socle de la souveraineté.

Fort bien. Mais l'essentiel reste à accomplir une fois réhabilitée l'idée de souveraineté. Comment articuler les souverainetés alimentaires à l'échelle mondiale, afin d'éviter qu'elles ne se transforment en rivalités commerciales ? Avec les mêmes ou bien de nouvelles institutions internationales (une Organisation mondiale de l'agriculture) ? Souverainetés nationales ou européenne ? L'Union européenne, dans toutes ses composantes, aura à résoudre cette équation complexe, elle qui a tant oeuvré pour que le libre-échange se déploie.

Il n'y a donc pas que des pathologies médicales. Il y a aussi des pathologies doctrinales, qu'il convient de soigner, d'éradiquer peut-être. Le libre-échange en constitue une, qui n'a pas abouti, au regard de la situation alimentaire du monde. Les Nations-Unies nous le rappellent.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

Couche-tard et Carrefour : un rapprochement rêvé ou cauchemardé ?

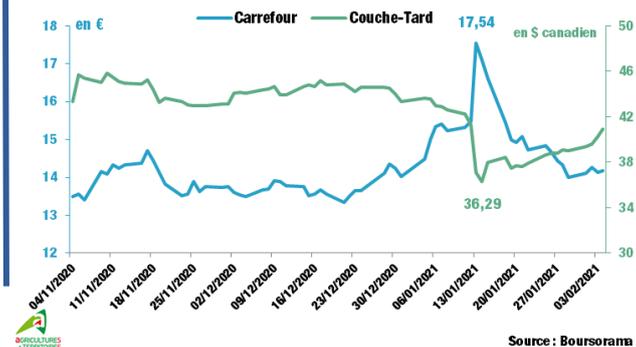
La tentative de rachat du groupe Carrefour par la société d'épicerie canadienne Couche-Tard a soulevé un veto catégorique de la part des pouvoirs publics. Elle traduit aussi un certain paradoxe entre l'acceptation d'un accord de libre-échange de seconde génération comme le CETA, et la priorité donnée à la souveraineté économique dans les déclarations politiques.

La première offre de rachat de Couche-Tard des actions de Carrefour, de l'ordre de 20 euros par action alors que le prix moyen de l'action se situe entre 14 et 15 euros, traduit les ambitions offensives du groupe canadien pour pénétrer le marché de la grande distribution sur le continent européen. En étant prêt à survaloriser la capitalisation boursière de l'entreprise française à hauteur de +38 %, Couche-Tard a avant tout cherché à faire passer un message ambitieux quant à son désir d'expansion. Avec un chiffre d'affaires de 54 milliards de dollars en 2020, certes en baisse de -8 % par rapport à 2019 mais avec une progression de près de 30 % du bénéfice net sur la même période, le groupe canadien montre une vitalité et une robustesse économique certaine¹. Sa croissance externe extrêmement dynamique depuis le début des années 2000, notamment avec le regroupement de ses enseignes étrangères (comme Statoil et Topaz en Europe) sous la marque *Circle K*, ou l'acquisition de sociétés de dépannage importantes dans le nord de l'Europe (Norvège, Irlande), fait du groupe un acteur important du commerce de détail routier avec une très forte complémentarité dans ses activités de superette-distribution d'essence-dépannage.

RÉVEIL ET RÉALITÉS

À l'annonce de ce rapprochement avec Carrefour, le cours de l'action de ce dernier a momentanément connu une très forte hausse boursière (avec un pic de 17,54 euros par action) avant de revenir à un niveau plus proche de la réalité. Le cours de l'action de Couche-Tard faisant pour sa part le trajet inverse, les actionnaires de la société canadienne étant certainement frileux à l'idée que le groupe puisse déboursier l'équivalent de sa capitalisation boursière pour acquérir la société française (graphique 1).

Graphique 1 - Evolution du cours de l'action Carrefour et de Couch-Tard sur 3 mois

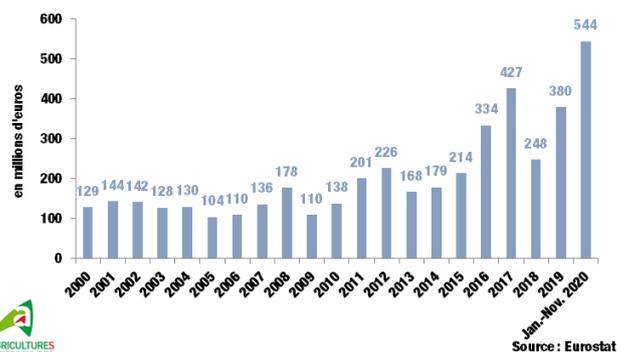


Après le refus de l'État de céder le premier employeur de France – plus de 360 000 emplois – à un investisseur étranger (et ceci avant même l'ouverture des négociations), cet épiphénomène vient rappeler à la fois le potentiel d'attractivité du territoire français et le risque de perte de contrôle nationale d'entreprises françaises d'envergure. Les pouvoirs publics ont rappelé à de nombreuses occasions l'importance des capitaux étrangers dans la vitalité de l'économie française et de ses territoires, mais la mise sous pavillon étranger d'industries stratégiques s'est régulièrement révélée désastreuse avec la fermeture ou la délocalisation de sites de production qui étaient essentielles à la survie de certains bassins d'emplois (notamment dans le secteur de l'énergie ou de la sidérurgie). La volonté de souveraineté économique impulsée par la crise sanitaire et économique se doit d'être matérialisée par un délicat équilibre de politiques publiques, c'est-à-dire de maintenir le pouvoir d'attraction des capitaux étrangers dans le pays sans perdre le contrôle et le pilotage des secteurs récipiendaires de ces flux d'investissement.

¹ <https://corpo.couche-tard.com/wp-content/uploads/2020/06/2020-%C3%A9tats-financiers-consolid%C3%A9s-annuels-Fr.pdf>

Rappelons que la signature de l'accord de libre-échange de l'Union européenne avec le Canada en 2016 (CETA), qui est un accord de seconde génération, a ouvert la voie à plus de facilités pour les investisseurs canadiens d'investir dans les pays de l'UE qui ont ratifié l'accord. Il n'est donc guère étonnant de voir des premières manifestations d'intérêt de la part des entreprises canadiennes pour pénétrer l'un des plus grands marchés de consommation mondiale. Cependant, l'évolution des flux d'investissements directs étrangers (IDE) ne semblent pas indiquer pour le moment une réelle inflexion des capitaux canadiens vers les territoires européens, notamment en France où ces derniers restent modestes, et même avec un niveau de flux net d'IDE négatif en 2019 à -470 millions d'euros (source : Banque de France). La vigilance est toutefois de mise, puisque les importations de produits agroalimentaires en provenance du Canada sur le sol français ont fortement augmenté depuis 2018. L'année 2020 serait un record, puisque ces importations (majoritairement des graines oléagineuses) atteignent déjà 544 millions d'euros sur les 11 premiers mois, soit une hausse de +43 % par rapport à 2019 et de +120 % par rapport à 2018.

Graphique 2 - Evolution des importations agroalimentaires françaises en provenance du Canada



LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE MENACÉE OU RENFORCÉE ?

Il faut noter, dans le cas de Carrefour, que si le rachat de Couche-Tard eut été effectif, peu de changements auraient été perceptibles dans le fonctionnement du groupe. Entre le plan stratégique de Carrefour « Act for food » pour s'assurer d'un approvisionnement majoritairement national en produits alimentaires et la volonté manifeste des consommateurs de répondre favorablement à ce type d'initiative, il aurait été peu probable de voir un revirement vers des approvisionnements massifs en produits alimentaires canadiens dans les linéaires de l'enseigne. Cette volonté de rapprochement entre les deux parties tient avant tout d'une volonté stratégique d'étendre le périmètre géographique d'activité pour ces entités (Couche-Tard est notamment présent sur le continent nord-américain, en Europe de l'Est et en Scandinavie ; Carrefour en Europe de l'Ouest et en Asie), et pour Carrefour de trouver des sources de financement dans sa nouvelle stratégie de déploiement : rachat de l'enseigne Bio c' bon, recentrage sur des magasins de proximité dans les zones urbaines, intérêt (récemment démenti) pour le rachat de Prosol/Grand Frais.

Les différentes orientations prises par les acteurs de la grande distribution, en particulier pour les enseignes les plus en difficultés compte-tenu de l'érosion de leurs parts de marché – soit Carrefour, Auchan et Casino, tous des groupes intégrés – confirment cette volonté de l'ensemble de la grande distribution de s'insérer dans cette ambition de la souveraineté alimentaire nationale en se rapprochant aussi bien des consommateurs que des producteurs. Cela n'empêche pas des acteurs étrangers de lorgner sur ces acteurs en pleine restructuration qui développent une image de marque plus « locale » auprès des consommateurs français, développement favorable à une meilleure valorisation des actifs. Couche-Tard a certainement fait preuve d'une approche trop directe aux yeux des pouvoirs publics, mais rappelons que l'incursion d'Amazon dans le retail français, issue de son partenariat avec Casino et ses magasins Monoprix, n'avait suscité aucune levée de bouclier souverainiste. Ou que des enseignes allemandes comme Lidl et Aldi progressent fortement en termes de part de marché et d'image de marque auprès des français, avec une stratégie centrée sur la localité des produits. Finalement, souveraineté et mondialisation ne sont peut-être pas deux conceptions si opposées, et de leur friction peut naître des stratégies et des concepts particulièrement innovants.

Contact : Quentin Mathieu

quentin.mathieu@apca.chambagri.fr

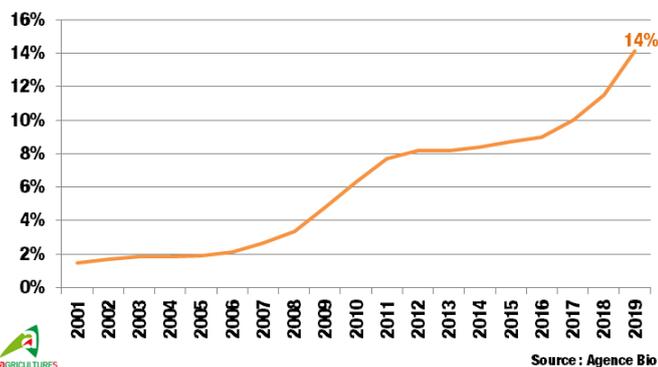
La crise sanitaire va-t-elle remettre en question la conquête des vins bio ?

Fermeture du débouché de la restauration hors domicile, coup d'arrêt sur les exportations, diminution des moments de convivialité... à bien des égards, la filière viticole française n'a pas été épargnée par le séisme de la crise sanitaire, lequel fut en plus précédé par l'alourdissement des droits de douane infligé par les Etats-Unis. Alors que ce secteur connaissait une remarquable accélération de la production et de la consommation de vins biologiques, la pandémie va-t-elle venir jouer les trouble-fête ?

L'ENGOUEMENT DU VIGNOBLE FRANÇAIS POUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Ces dix dernières années ont vu une forte expansion de l'agriculture biologique en viticulture. La France comptait ainsi en 2019 plus de 8 000 exploitations viticoles engagées en bio¹, un chiffre qui connaît une hausse impressionnante de l'ordre de 20% entre 2018 et 2019 ! La dynamique des passages en viticulture biologique est également soutenue : les surfaces en 1ère année de conversion ont cru de 50% entre 2018 et 2019. Un élan qui se traduit logiquement dans les surfaces : près de 10% du vignoble était certifié bio en 2019 (soit 68 000 ha), un pourcentage qui grimpe à 14 % si on inclut les surfaces en transition vers la viticulture biologique (112 000 ha), soit un triplement des surfaces au cours des 10 dernières années (Graphique 1). La France se situe ainsi à la 3^{ème} place du podium des vignobles conduits en bio, derrière l'Italie (15 % des surfaces en vignes certifiées) et l'Espagne (11 %)². Ceci s'inscrit d'ailleurs dans les ambitions politiques françaises et européennes : la loi issue des Etats généraux de l'alimentation votée en 2018 prévoit une réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2025, et la stratégie *Farm to Fork* rendue publique en mai 2020 fixe l'objectif de 25 % de surfaces en bio d'ici 2030.

Graphique 1 - Evolution de la part des surfaces en vignes certifiées ou en conversion en bio en France



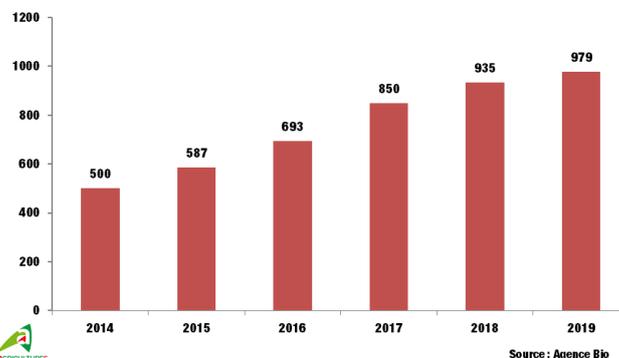
LES CONSOMMATEURS AU RENDEZ-VOUS

La croissance continue de la demande en vins biologiques sur le marché français et à l'étranger permet aisément de comprendre la hausse des conversions en bio chez les viticulteurs (Graphique 2). En France, les ventes de vins bio atteignent aujourd'hui 11,6 %. Le premier canal de commercialisation des vins bio, en valeur, est indéniablement la vente directe, qui représente 45% des parts de marchés (mais seulement 25 % en volumes) devant la grande distribution (24 %) et les cavistes (21 %).

Cet attrait des consommateurs bénéficie à la production nationale, les vins bio consommés en France étant à 99 % hexagonaux (source : Agence Bio). Une tendance identique à celle des vins conventionnels. L'intérêt porté par les consommateurs envers la certification biologique détonne face à la baisse continue de la consommation de vins en France. Les Français figurent d'ailleurs parmi les plus gros consommateurs de vins biologiques (2^{èmes} en volume derrière les Allemands) – ce qui est cohérent

avec le fait que l'Hexagone occupe la deuxième place des pays consommateurs de vins au monde. Ces éléments sont autant de preuves des mutations à l'œuvre dans les habitudes de consommation de vin : consommation plus modérée en volumes, hausse de la valeur, et un intérêt porté à la certification environnementale des produits. Une étude³ publiée avant la crise sanitaire prévoyait que le pays deviendrait le premier consommateur mondial de vin bio à partir de 2021.

Graphique 2 - Evolution des dépenses des ménages en vins biologiques (en millions d'euros)



2020, ANNUS MIRABILIS POUR LES VINS BIO ? RESILIENCE

Malgré les restrictions sanitaires, les consommateurs sont demeurés au rendez-vous pendant l'année 2020. Les ventes de vins bio sont restées dynamiques : à la mi-juin, elles étaient en hausse de 7,9% en volume et 9,9% en valeur par rapport à 2019 sur les vins tranquilles (Agence Bio), alors que les ventes de vins conventionnels s'érodaient. Une tendance qui s'est vérifiée de manière générale sur la consommation alimentaire des Français : le premier confinement a fait office d'accélérateur pour les ventes de produits bio. Parmi les facteurs d'explication : une préoccupation en hausse des consommateurs pour les questions environnementales et du rôle de l'alimentation dans la santé, mais aussi les ruptures de stock de produits conventionnels dans certaines catégories et le bon référencement des produits bio dans le e-commerce. On peut aussi penser que la présence plus faible de vins bio en RHD a limité les pertes économiques avec la fermeture des établissements de restauration.

Si la demande est porteuse, il n'en demeure pas moins que les viticulteurs bio vont sans nul doute rester prudents. Les surfaces en bio augmentent pour combler les besoins, mais les incertitudes sont encore nombreuses sur les marchés : la page des restrictions sanitaires n'est toujours pas tournée, et les difficultés économiques qui pourraient s'ensuivre risqueraient de remettre en cause le consentement à payer des consommateurs. Il faut également considérer que la consommation de vin en France n'a cessé de diminuer depuis plus de vingt ans, et que par voie de conséquence, l'embellie du vin bio pourrait être précaire. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse que le processus de transition massif vers les produits issus de l'agriculture biologique soit pour ainsi dire porté par le secteur viticole, jouant de ce fait un rôle décisif dans l'avènement de cette pratique productive. Cela restera à vérifier quantitativement, tout en comparant cette tendance à celle à l'oeuvre dans d'autres domaines, par exemple les fruits et légumes.

Contact : Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹ Données Agence Bio, 2019

² Source : veille concurrentielle FranceAgrimer 2019

³ Sudvinbio & ISWR 2019, Etude Millésime Bio 2020

MERCOSUR ou MERCO pas sûr ?

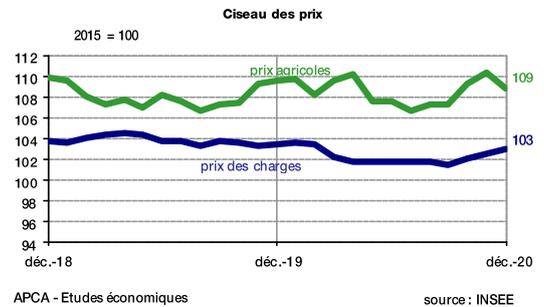
Succédant au brésilien Roberto Azévedo à la tête de l'OMC, la nomination de la nigériane Ngozi Okonjo-Iweala comme Directrice générale, met un terme à plusieurs mois de vacance du pouvoir pour l'institution de Genève. Si l'optimisme d'une nouvelle ère de la gouvernance commerciale multilatérale ne peut qu'être mesuré au regard des années passées sans aboutir à un accord entre les quelque 165 pays membres, la réputation de Madame Okonjo-Iweala laisse entrevoir une éclaircie dans la régulation des flux commerciaux de marchandises. Il n'en demeure pas moins que l'état des lieux du commerce mondial n'a rien de réjouissant. A tel point que même la solution alternative aux blocages de l'OMC, à savoir les accords préférentiels bilatéraux ou régionaux, semble avoir du plomb dans l'aile. A la faveur de la pandémie et de la prise de conscience simultanée que la dépendance de l'Europe envers quelques nations en mesure de fournir certains produits est manifestement trop élevée, du fait également des craintes que font peser les incertitudes climatiques, des voix, de plus en plus nombreuses, se font entendre pour dénoncer les accords commerciaux que l'UE a signés, notamment avec le Canada et les quatre nations formant le MERCOSUR. Le Président Macron avait déjà averti qu'il ne saurait être question de ratifier un accord de libre-échange si l'une des nations du MERCOSUR, en l'occurrence le Brésil, ne se conformait pas aux engagements pris lors de la COP21 en 2015, pointant du doigt la question de la déforestation occasionnée notamment par la culture du soja. Le déroulement des négociations entre l'UE et le MERCOSUR, jusqu'à la signature de l'accord, avait déjà soulevé quelques questionnements sur le bien-fondé de ce Traité de libre-échange, les contingents à droits réduits ou nuls suscitant l'inquiétude du côté des éleveurs de viande bovine et de volaille notamment. Ces questionnements resurgissent aujourd'hui, puisque la Présidence portugaise de l'UE a réactivé les pourparlers sur la perspective de la ratification par le Parlement européen puis, sans doute, par les Parlements nationaux et régionaux des Etats membres.

Les agriculteurs de l'UE estiment depuis le début que cet accord est déséquilibré, et plus spécifiquement sur les viandes, et ont, légitimement, interpellé la Commission sur les effets cumulés sur le secteur agricole de tous les accords signés précédemment (Ukraine, Chili, Canada...). Au-delà des viandes, la question des impacts est pleinement posée s'agissant du sucre, domaine fortement secoué depuis l'abrogation des quotas sucriers en octobre 2017. Les agriculteurs ont de surcroît pris la pleine mesure des inquiétudes émanant des consommateurs européens, de plus en plus attentifs à la traçabilité des produits et à leur qualité tant gustative que sanitaire. La perspective d'une application de l'accord MERCOSUR provoque également quelques alliances inattendues, comme celle entre Interbev, l'Institut Veblen et la Fondation Nicolas Hulot, qui stigmatise les incohérences de l'Etat français en ce domaine.

Bien plus encore, le flou régnant en matière de procédure de ratification de l'accord anime les soupçons sur la véritable intention de Bruxelles, celle de contourner un vote par les représentations nationales et la règle de l'unanimité au Conseil européen. La contestation se situe donc sur un double registre. Celui des impacts économiques et environnementaux, et sur celui plus institutionnel. L'accord MERCOSUR incarne à lui seul – même si celui signé avec le Canada avait aussi suscité des réactions négatives, sans parler du fameux TTIP, suspendu sous la Présidence de Donald Trump – une vision dégradée de la mondialisation et de ses illusives promesses, et, plus spécifiquement encore, des agissements de la Commission européenne. Car en la matière, ce qui anime les contradicteurs de la Commission, c'est à nouveau l'incohérence flagrante entre les intentions de Bruxelles au travers de la Stratégie *Green Deal*, et l'ambition de voir s'appliquer le Traité de libre-échange avec le MERCOSUR. Nul doute que nous sommes entrés dans un conflit opposant souveraineté et libre-échange. Les économistes savent qu'il s'agit d'un vieux débat.

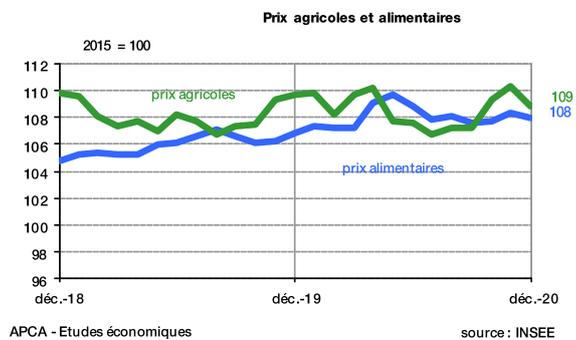
Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr



APCA - Etudes économiques

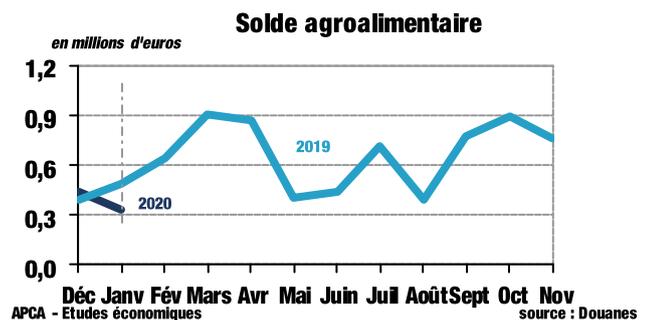
source : INSEE



APCA - Etudes économiques

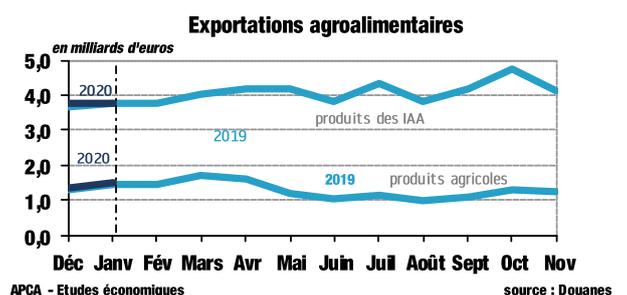
source : INSEE

% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
prix alimentaires	-0,4%	1,0%	3,1%
prix agricoles	-1,4%	-0,8%	-1,0%
prix des charges	0,4%	-0,5%	-0,8%
inflation	0,2%	0,0%	1,4%



APCA - Etudes économiques

source : Douanes



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En décembre	Cumul 12 mois
2020	0,568	6,348
2019	0,444	7,762

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : accueil@apca.chambagri.fr

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Quentin Mathieu

Nos articles sur le même thème

- *Analyses et Perspectives n°2102 : Le bilan mouvementé de la fin des quotas sucriers, janvier 2021*

- *Analyses et Perspectives n°2101 : J.A Schumpeter au pays des agriculteurs, janvier 2021*

www.chambres-agriculture.fr

